



BULLETIN MUNICIPAL D'UGNY LE GAY

N° 18 Mardi 13 Octobre 1998

Responsable de la Publication:
Jean-Paul GOYHENECHÉ.

Editorial

Certains d'entre vous ont pu lire une « lettre ouverte » sur le panneau d'affichage municipal qui semblait fustiger une certaine catégorie de la population de notre village avec une grande virulence...

Vous vous êtes peut-être demandé quel démon avait pu pousser le Maire à se comporter de la sorte : lui qui d'habitude prône le dialogue, la concertation, le voilà qui se comporte comme un adjudant ou un « garde chiourme ».

Certes la concertation et le débat démocratique sont nécessaires et indispensables à toute solution d'une situation conflictuelle. Mais la négociation a ses limites et il arrive un moment où l'on ne peut plus transiger ! C'est cette limite qui a été atteinte la samedi 3 Octobre 1998 et c'est pour cela que la réaction a été si vive. On ne peut laisser impunément se développer un climat de non droit, de non respect, sans que se développe dans certains esprits étreints l'illusion que tout est permis et que l'on peut faire à peu près ce que l'on veut au détriment de ses concitoyens.

Il me reste encore un peu plus de deux ans pour faire admettre aux habitants de ce village qu'il est mille fois plus gratifiant de vivre dans un esprit de franchise, de solidarité et de respect d'autrui, plutôt que dans le mépris, la mesquinerie et la haine du voisin... Passé ce délai il faudra bien admettre que ce mandat aura été un échec...

L'esprit « faux-cul, hypocrite et sournois » n'aura pas gagné qu'une bataille...

Il aura gagné la guerre !

Jean-Paul Goyhénèche

Agenda



DU 15 OCTOBRE AU 16 NOVEMBRE

NOTIFICATION DES NOUVEAUX LOTS ATTRIBUÉS AUX PROPRIÉTAIRES PAR LE REMEMBREMENT

Chaque propriétaire de propriétés foncières non bâties incluses dans le remembrement est prié de venir réclamer la notification des nouveaux lots qui lui sont attribués.

à la mairie , aux heures d'ouverture...

**MARDI 20 OCTOBRE,
de 8 heures 30 à 12 heures 30**

La CEO nous communique que l'alimentation en eau potable sera interrompue dans les rues **ABBOT** et **SERPENTE**, afin de procéder au remplacement d'une vanne.

VENDREDI 23 OCTOBRE

à 19 heures 30, à la Mairie d'UGNY LE GAY.

Conseil Municipal, avec à l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- _ Choix de l'entreprise prestataire pour le chauffage central.
- _ Décisions modificatives du BUDGET 1998.
- _ Choix des Projets d'investissement pour l'année 1999.
- _ Propositions communales pour l'enquête publique du remembrement.
- _ Projet de chantier Ecole sur l'environnement.
- _ Questions diverses.

MARDI 27 OCTOBRE

À 18 heures 15, à la Mairie d'UGNY LE GAY

**Permanence de Mr le Conseiller Général
Jean-Luc LANHOUIL.**

MERCREDI 11 NOVEMBRE

La population du village est invitée à venir commémorer l'armistice du **11 Novembre 1918**, à 11 heures 30, au monument aux morts. La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur à la Mairie d'UGNY LE GAY.



Dossier Communal

Le remembrement: C'est reparti!

Le jeudi 1^{er} Octobre, la commission intercommunale d'aménagement foncier se réunissait à Villequier Aumont pour statuer sur les décisions à prendre quant à l'avenir du remembrement.

Après l'avant-projet cultural n°1, qui ne semblait pas satisfaire tout le monde, puis le n° 2, le n° 3, on s'est arrêté à l'avant-projet n° 4, qui de toute évidence, ne contente pas plus les intéressés que les précédents...

Mais comme nous l'explique si bien Madame Rousseau, Nous pourrions encore longtemps faire et refaire des avant-projets, il y aura toujours des contestataires pour venir demander qu'on le modifie. Il faut donc à un moment trancher et prendre la décision d'adopter cet avant-projet pour le rendre officiel et pouvoir ainsi le présenter aux propriétaires.

NDLR: pourquoi alors ne pas avoir adopté le projet n° 1, il n'aurait pas fait plus de mécontents et nous aurions gagné du temps...*

La commission est donc invitée à adopter l'avant-projet cultural, rendant ainsi officielle la redistribution des parcelles à chaque propriétaire. Les représentants des exploitants et propriétaires se font préciser que même s'ils acceptaient de voter ce projet aujourd'hui, ils pourraient le contester ensuite à titre individuel...

NDLR: Si ce projet à peine adopté, certains intéressés n'ont qu'une idée en tête, s'opposer à son application, ça promet...

La commission adopte donc à l'unanimité le projet cultural tel qu'il est présenté aujourd'hui.

Elle délibère ensuite sur les travaux qui vont accompagner ce remembrement, appelés aussi "travaux connexes". En effet, lors de la redistributions de la propriété, certains chemins, fossés ou cultures vont changer de nature. Des chemins vont être créés, d'autre supprimés et mis en culture, des pâtures vont être transformés en champs, et des champs en pâture. La commission doit donc décider des modalités pour effectuer ces travaux.

Compte-tenu du faible volume de travaux que va qu'induit ce remembrement, la commission ne souhaite pas qu'il soit créé d'association foncière...

NDLR: Peut-être que le souvenir cuisant du fiasco de l'association foncière de Caumont a laissé des traces dans les esprits?...

On s'oriente donc vers une prise en charge des chemins ruraux par les communes, et une remise en état des parcelles par les exploitants eux-même... Quant à l'hydraulique, fossés et ruisseaux, Madame le secrétaire de cette commission, estimant que les travaux nécessaires n'étant ni des créations, ne des suppressions, mais seulement de l'entretien, elle renvoie les propriétaires et les communes à leurs études et s'en lave les mains... Qu'ils se débrouillent... D'autant plus que certaines parties des ces ruisseaux et fossés jouxtent des parcelles boisées exclues du remembrement.

NDLR: Si les propriétaires avaient eu le souci de préserver les cours d'eau de notre village, cela ferait belle lurette que les travaux seraient faits...

La machine est donc remise en marche et la phase de redistribution est donc amorcée.

L'étape suivante sera donc **la notification de la nouvelle attribution des parcelles aux propriétaires**. Il y aura ensuite **P'enquête publique du 16 Novembre au 15 Décembre 1998**. C'est au cour de cette enquête publique que les propriétaires pourront prendre connaissance des nouvelles parcelles dont ils sont propriétaires. Eventuellement et s'ils ne sont pas satisfaits des attributions, ils pourront les contester auprès du commissaire enquêteur.

La prise de possession pourra s'effectuer ensuite, à l'amiable après les récoltes 1999, **officiellement après les récoltes 2000...**

ATTENTION! Les avis notifiés sont déposés à la Mairie de votre domicile. Pour ceux qui habitent Ugny le Gay, ce sera facile de les récupérer. Pour les autres, réclamez-les car les administrations sont parfois lentes à envoyer ce genre de documents!



COMITE DES FETES

Assemblée Générale

C'est devant une foule absolument fantastique de 9 personnes que s'est tenue la 3^{ème} assemblée générale du Comité des Fêtes. Heureusement que les absents prévoyants avaient donné pouvoir pour voter les comptes rendus financier et moral... Le quorum n'aurait pas été atteint. Il faut rappeler que cette assemblée Générale **est ouverte à tous**. La présence des habitants du village et des élus serait la bienvenue pour encourager et soutenir l'immense effort que consentent les membres de cette association pour animer notre petite commune !

En ce qui concerne le rapport moral, ou **rapport d'activités**, les manifestations réalisées cette année ont toutes connues un franc succès... En dehors de celles qui lui ont été confiées par la Municipalité, et les rendez-vous désormais traditionnels tels que les feu de la Saint-Jean, la randonnée pédestre et le voyage à la mer, le Comité avait innové cette année en lançant une **brocante nocturne**. Celle-ci a connu un grand succès populaire dans une ambiance de fête formidable.

Au niveau du **bilan financier**, celui-ci se monte à un total de **72 383 Francs** de dépenses et **76 480 Francs** de recettes. Il est à noter que dans le chapitre des manifestations excédentaires, le **Ball-trap** et la **Brocante nocturne** arrivent en tête avec respectivement **4 460 Francs** et **7 036 Francs** de bénéfice. Au chapitre des manifestations déficitaires, il faut noter la Fête patronale avec **9 124 Francs**, Les fêtes de Noël avec **6 700 francs** et La fête du 14 Juillet avec **3 874 Francs**. Ces trois manifestations qui sont statutairement confiées par la Municipalité au Comité des Fêtes représentent donc un déficit global de **19 698 Francs**, somme à peine couverte par la subvention municipale de **20 000 francs...**

A méditer...

3ème Ball-trap du comité des fêtes: mieux que le premier, mais moins de monde que le 2ème...



Calendrier 1998/99 : Les dates à retenir...

Réservez ces dates...

En 1998...

_28 Novembre : soirée « Pot au feu ».

_20 Décembre : Noël des enfants... Spectacle, goûter et arbre de Noël...

_12 au 20 Décembre : Concours des maisons décorées : récompenses aux gagnants (500, 400, 300, 200, 100 F...).

_24 Décembre : passage du père Noël dans les rues du village.

En 1999...

_Samedi 2 Janvier : remise des récompenses aux lauréats du concours des maisons décorées, pot de l'amitié avec soirée dansante.

_21 Février : Mardi-gras : défilé dans les rues du village, après-midi crêpes, et concours du meilleur déguisement.

_18 avril : randonnée pédestre, équestre, et VTT.

_15 Mai : journée « pêche à la truite » à Pierremande.

_22 Mai : Grande Brocante Nocturne de 10 heures à minuit.

_19 Juin : Feux de la Saint-Jean.

_2,3 et 4 Juillet : Fête patronale.

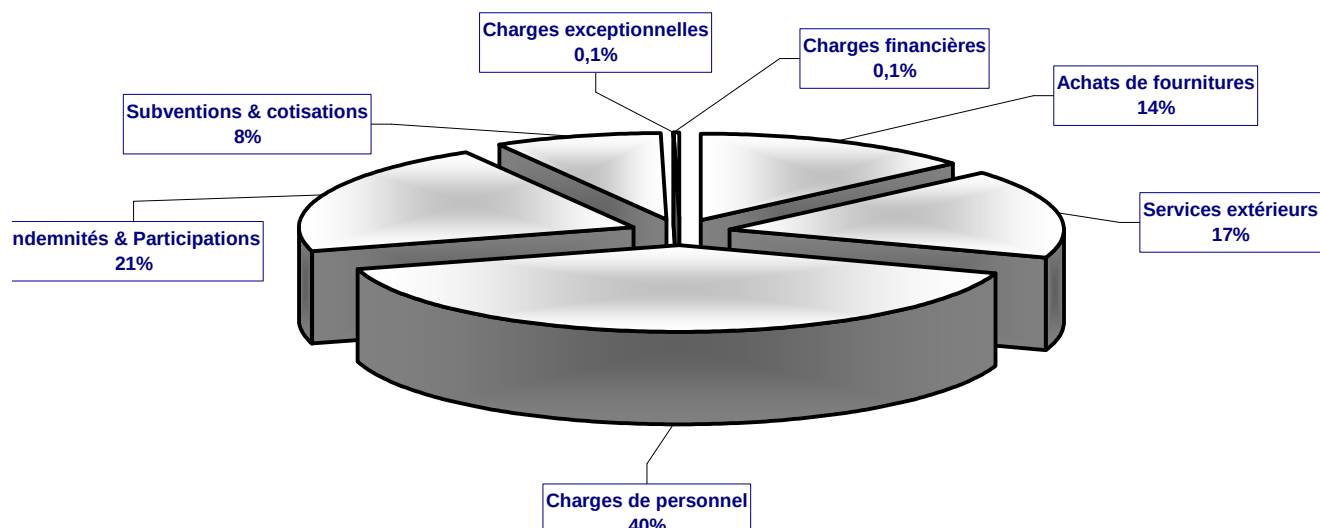
_13 & 14 Juillet Fête Nationale.

_22 Août : Voyage à Paris.

_3 Septembre : Assemblée Générale.

LE BUDGET COMMUNAL à la loupe...**Compte administratif 1997: Les Dépenses de fonctionnement**

	DEPENSES de FONCTIONNEMENT	1995	1996	1997
60	Achats de fournitures	26 920 F	37 732 F	52 007 F
61	Services extérieurs	76 611 F	67 275 F	63 912 F
012	Charges de personnel	87 993 F	147 913 F	153 903 F
65	Indemnités & Participations	80 566 F	79 679 F	80 521 F
	Subventions & cotisations	16 200 F	35 657 F	30 549 F
66	Charges financières	39 652 F	1 443 F	761 F
67	Charges exceptionnelles	100 F	0 F	775 F
	Total	328 042 F	369 699 F	382 428 F



Dans quel sens évoluent nos dépenses?...

Le tableau montre l'évolution des dépenses communales au cours des exercices 1995, 1996 et 1997... Il permet ainsi de visualiser ce qui augmente, ce qui diminue ou ce qui reste au même niveau...

D'abord l'achat de produits et denrées nécessaire au fonctionnement de la Mairie (chapitre 60, achat de produits non stockés): ce chapitre est en augmentation sensible, il correspond à un entretien plus suivi du patrimoine communal: réfection des peintures, nettoyage des locaux, entretien des espaces verts, réparations en tout genre, tout ceci coûte cher... Il faut aussi observer l'évolution sensible du prix de l'énergie: la facture d'eau a augmenté de 17%, celle de l'électricité de 30%... L'éclairage public augmenté de 2 heures est un des facteurs de cette hausse...

Au chapitre 61 (services extérieurs), l'ensemble des dépenses est aussi en hausse.

Mis à part deux articles: les relations publiques, le financement des fêtes et animations du village a été transféré dans l'article des subventions puisque pris en charge par le comité des fêtes. L'entretien des espaces verts qui était pris en charge par une entreprise extérieure est maintenant effectué par les employés communaux.

Ces augmentations correspondent également à des hausses "conjoncturelles" de l'économie: le coût de l'assurance (+18%), les indemnités au percepteur (+15%), le ramassage des ordures ménagères (+24%).

Mais elles correspondent aussi à des hausses **imposées par l'état**: les frais de correspondance par exemple, puisque la franchise postale a été supprimée pour le secteur public.

Les charges salariales, ont augmenté en 1996, du fait du recrutement de deux employés communaux en CES. Mais les charges du personnel titulaire ont par contre baissé: ceci est dû au salaire moins élevé de notre nouvelle secrétaire de Mairie par rapport à la précédente...

Enfin les autres charges de gestion courante: si les indemnités aux élus ne bougent pas d'une façon significative, par contre le contingent d'action sociale (+10%), et le contingent de lutte contre l'incendie (+30%) ont fortement influencé la hausse de ce chapitre...

Le mois prochain, nous examinerons les recettes de fonctionnement...

Les affaires du village.



La société de chasse et les chasseurs...

Le 17 Septembre 1998 La Société de chasse d'UGNY LE GAY autour de son nouveau Président Jean-Marie THEVENIN, afin de discuter des modalités de la campagne 1998/99, qui a débuté le 17 Septembre 1998 et qui se terminera le 28 Février 1999.

Une fois n'est pas coutume, elle avait invité le Maire du village, afin de le tenir informé des initiatives de l'association, ainsi que des difficultés qu'elle rencontre.

Les chasseurs ont profité de la présence du Maire pour l'interpeller d'emblée sur la divagation des chiens du village qui cause de graves dégâts en détruisant le gibier de reproduction installé sur le territoire...

Le Maire comprend parfaitement le courroux des chasseurs qui voit leurs efforts pour reconstituer le cheptel anéanti par la négligence de certains propriétaires canins. Mais il ne peut pas intervenir sur des faits basés sur de simples présomptions. **Il faut des faits concrets et constatés pour qu'il puisse engager son autorité !** Et s'il est prouvé que ce sont les chiens divaguants qui causent ces dégâts, alors il assumera ses responsabilités. Mais il faudra aussi que les plaignants assument les leurs en appuyant leur démarche **par un recours écrit !**

Le débat a également porté sur le **règlement de chasse**. Ce règlement me semble tout à fait **légitime**, car il fixe les règles de sécurité et surtout **réglamente le prélèvement sur le gibier** afin de conserver la population des espèces chassées sur le territoire.

Malheureusement, ce règlement n'est opposable qu'aux adhérents de la société de chasse. Les chasseurs individuels n'ont pas obligation d'en tenir compte ! Cette situation qui consiste à faire un règlement que **personne n'est tenu de respecter me semble tout à fait néfaste pour la faune locale**, et contient tous les germes d'un conflit latent entre chasseurs associés et chasseurs individuels...

Quelle solution peut-on apporter à ce problème ?...

Histoire de boue... Histoire de « boules »...



Le Maire a les « boules »... Il boue dans ses loques... La boue est partout, dans les rues de bout en bout... On lui balance une boutade : « de la boue, c'est quoi de la boue ?... » De la bouillie d'eau et de terre, Monsieur l'agriculteur, pas de la « bouse », ni de la « bouffe »...

« Allez, on se bouge et on boute cette boue hors des rues du village ! »

Mais elle vont dans le caniveau, et du caniveau au ruisseau et du ruisseau dans le ventre des vaches qui en ont bou... (pardon, qui en ont bu...).

C'est de votre faute Monsieur le Maire, fallait pas s'en occuper de cette boue...

« Laissez vos administrés tranquilles avec **VOS** dépôts de boue... »

Mes dépôts de boue...

